
Centre historique de Cracovie (Pologne) No 29

1. IDENTIFICATION

État partie : Pologne

Nom du bien :

Centre historique de Cracovie

Lieu :

Ville et Comté de Cracovie, Basse Pologne

Inscription : 1978

Brève description :

Le passionnant centre historique de Cracovie, ancienne capitale de la Pologne, est situé au pied du château royal de Wawel. Cette ville de marchands qui date du XIII^e siècle comprend la plus grande place de marché d'Europe, de nombreuses maisons historiques, ainsi que des palais et églises richement décorés. Des vestiges de remparts du XIV^e siècle et le site médiéval de Kazimierz au sud de la ville, avec ses synagogues anciennes, l'Université Jagellon et la cathédrale gothique où sont enterrés les rois de Pologne, témoignent du riche passé de cette ville.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS : 17 mars 2010

2. PROBLÈMES POSÉS

Antécédents :

Le rapport périodique de 2006, cycle 1, Section II et point 2, indique qu'aucune zone tampon n'a été définie pour le bien mais que celle-ci est requise.

Lors de sa 32^e session (Québec, 2008), le Comité du patrimoine mondial a adopté la Décision 32COM 8D et a pris note de la clarification des limites et de la superficie du Centre historique de Cracovie, intervenue en réponse à l'Inventaire rétrospectif.

Le 19 janvier 2010, l'État partie a fourni au Centre du patrimoine mondial une carte indiquant les limites du bien inscrit et la zone tampon proposée ainsi qu'un texte descriptif de la zone tampon et des instruments juridiques et de planification qui s'y rapportent.

Modification :

Description de la zone tampon proposée

La superficie du bien inscrit est de 149,65 ha. La zone tampon proposée couvre une superficie de 1057 ha (comprenant la zone du bien inscrit). Elle s'inscrit dans un polygone irrégulier qui s'étend sur environ 500 m à 1500 m à partir des limites du bien inscrit. Elle respecte le tissu urbain et est alignée sur les limites cadastrales et les propriétés.

La zone tampon proposée empiète sur la partie XIX^e siècle de la ville de Cracovie, époque à laquelle furent construits des voies circulaires concentriques et un réseau de rues rayonnant. Les bâtiments et les espaces ouverts dans cette partie de la ville partagent des caractéristiques architecturales communes.

Protection et gestion

La zone tampon est créée essentiellement dans le but de protéger la silhouette du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. La zone tampon proposée est inscrite sur la liste des monuments, ce qui, aux termes de la loi polonaise, offre la meilleure garantie pour sa protection en raison de l'obligation d'assurer que toutes les opérations de développement sont menées en accord avec les pratiques de conservation. Des documents historiques et relatifs à la conservation concernant l'urbanisme et les espaces publics sont disponibles pour la zone tampon proposée.

La zone tampon proposée est soumise à des plans de développement locaux valides : Zabłocie, Lubicz Brewery et Wilga. Des plans de développement locaux sont en préparation pour les zones suivantes : Vieille Ville, Dębniki, Krasickiego – Boulevards Orawska, Vistula et Żabiniec Południe. La zone tampon sera prise en compte dans la nouvelle version de l'*Étude des conditions et des orientations du Plan de développement local de la Ville de Cracovie*, actuellement en préparation, puis pendant la préparation des plans de développement locaux et leurs modifications. Les réglementations de protection concernant cette zone sont également incluses dans le plan de protection et de préservation communal des monuments qui a été achevé en 2009.

L'ICOMOS considère que la zone tampon proposée, le système de gestion et la législation en vigueur offriront une protection appropriée et effective au bien inscrit.

3. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que la proposition de zone tampon du Centre historique de Cracovie, Pologne, soit **approuvée**.



Plan indiquant les délimitations de la zone tampon proposée